SPORTS

FOOTBALL

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE Z. O.

LES RENCONTRES DE DIMANCHE

O.I.C. Lillois — Girondins.
Amiens A.C. — Stade C.A.P.
La Mène — S.C. Fives.
Red Star Ol. — Excelsior.
Reims — R.C. Lens.
Troyes — Le Havre.
Rennes — Rouen.
Samedi sera lieu le match R.C. France-Sochaux.

LES GIRONDINS AU STADE VICTOR BOUCQUEY

C'est à l'Association Sportive du Port de Bordeaux ou aux Girondins comme les appelle plus simplement, que sera opposée dimanche prochain à 14 heures 30, l'équipe lannion de l'O.I.C Lillois Cette rencontre présente un intérêt particulier du fait que les visiteurs ne se sont jamais produits au Stade Victor Boucquey et qu'ils ont, comme les locaux d'ailleurs, la légitime ambition de figurer au plus tôt dans les tout premiers. BORDEAUX opérait en effet en seconde division avant les hostilités mais depuis elle a largement gagné sa place parmi les fénors et alla vient de se signaler en triomphant de TOULOUSE, leader invaincu de la zone non occupée, par le score impressionnant de 7 buts à 4, après avoir réalisé six fois en première mi-temps. Les GIRONDINS, qui pratiquent à une allure endiablée un jeu très académique, groupent des individualités brillantes au premier rang desquelles se placent l'athlétique URTIZBEREA, le souple BATEO et l'excellent ARNEAUDEAU. Quant aux Lillois, encore auréolés de leur victoire contre le Stada C.A.P. et de leur étonnante prestation contre LENS, ils présenteront une équipe légèrement remaniée mais nullement affaiblie, et la lutte sera certainement des plus sévères. Pour éviter toute attente devant les guichets, nous ne saurions trop inviter les spectateurs éventuels à prendre leurs tickets d'avance à l'un des bureaux de vente habituels : Bar de l'Echo, Grand'Place ; Café de l'Entr'acte, place du Théâtre ; Café Marrel, rue Léon Gambetta, ainsi qu'à la permanence du Club, 63, boulevard de la Liberté, où les porteurs de cartes d'abonnement pourront en outre faire l'échange du ticket numéro 9.

La GAINE BARBARA
vous fera perdre 9 cm. en 10 jours
Comme leur les vedettes dont vous aimez la ligne, se fermeture Hollywood et son tissu exclusif le rendent invisible et amincissante.

BON GRATUIT
offert aux lectrices de ce journal pour recevoir le luxueux catalogue et la brochure :
LES SECRETS D'HOLLYWOOD BARBARA, 27, rue Bailu - PARIS
(Serv. 227). (Joindre 6 tim. pour frais)

11 242

BASKET-BALL

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Dimanche 8 novembre, l'ouverture du Championnat de France comportera huit rencontres particulièrement équilibrées. Elles se dérouleront sur le terrain du club premier nommé :

U.S. Marquette - S.A. Lièvin.
R. Marly - J.S.C. Valenciennes.
Carnières - Dechy Sports.
St Orchies - R.C. Lens.
A.S.C. Hellemmes - Auberchicourt.
A. Wattrelos - A.S.P.T.T. Lille.
A.C. Thumeries - A.S. Vendin.
Courchelettes - Escaut Sports.

HOCKEY

Début du Championnat des Flandres

C'est dimanche prochain 8 novembre que doit débuter le Championnat des Flandres.

Le nombre d'équipes engagées a contraint le Comité des Flandres à scinder ce championnat en quatre divisions : Excellence, Réserve, Promotion et 2e série.

Dimanche prochain, en 1re Excellence le Douai H.C. recevra la Lille H.C. (A) et le P.C. Roubaix le Lille H.C. (B), ces deux matches se disputeront : à Douai, au Stade Deménry et à Roubaix au Parc municipal des Sports, rue de Lannoy. Le Lille H.C. (A) doit battre nettement le Douai H.C. tandis que le Polo doit prendre l'avantage sur le Lille H.C. (B) non sans une opiniâtre résistance du L.H.C.

Les équipes réserves correspondantes de ces deux clubs feront le déplacement inverse et les réserves des Lille H.C. et B recevront respectivement les réserves du Douai H.C. et du P.C. Roubaix à 15 h. Les réserves du L.H.C. devraient emporter facilement ces deux matches.

En Promotion, le R.C. Arras doit recevoir l'A.C. Cambrai à 9 h. ; les Arrageois feront l'impossible pour venger leur échec de la Coupe de Flandres contre ce même Club et c'est un match très ouvert qui sera disputé.

A Lille, rue Berthelot, les Vétérans du L.U.O. recevront l'U.S. Tourcoing, les ex-universitaires qui succombèrent de bien peu en demi-finale de la Coupe des Flandres doivent aisément emporter la décision.

Dans le deuxième série, deux matches seulement sont prévus pour cette première journée : le premier opposera à Cambrai, à 16 h. 15, l'équipe 2 du Douai H.C. et le 3 de l'A.C.C. tandis qu'à Lambersart à 9 h. 30, le Lille H.C. (2) recevra l'équipe correspondante de l'A.C. Cambrai.

T.S.F.

VENDREDI 6 NOVEMBRE

Informations à 9 h., 13 h., 14 h., 16 h., 20 h., 22 h., 24 h. — 6 h. 15 : A travers les films à succès. — 12 h. : Déjeuner-concert en chansons. — 13 h. 20 : L'Association des Concerts Gabriel Pierné. — 16 h. 15 : Orgue de cinéma, Jean Lumière, Quintette du Hot Club de France. — 17 h. 30 : L'orchestra de chambre de Paris. — 18 h. : Viaux airs populaires. — 18 h. 45 : «Le Comte Obligado», opérette de Raoul Moretti. — 20 h. 20 : Concert de gala donné par l'Association des Concerts Lamoureux. — 22 h. 30 : Musique de danse. — 22 h. 15 : Jeanne Menet, accompagnée par Wenno et Roberto.

BOURSE DE PARIS

du 4 Novembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Fonds d'Etat Français. — 3 % 96.20, 96.40 ; 3 % am., 96.70, 96.90 ; 4 %, 1917, 103.50, 103.75 ; 4 % 1918, 103, 103.05 ; 5 % 1920, 142.80, 145 ; 4 1/2 % 1932 A, 101.05, 101 ; 4 1/2 % 1932 B, 100.05, 100 ; 3 % 1942, 96.80, 96.50 ; 5 1/2 % 1942, 96.05, 96.15 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 121.80 ex, 121.50 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.350, 1.353 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.251, 1.249 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 O/800, 530, 580 ; Obl. Trés 4 1/2 % 36 B, 140.10, 140.15 ; Bons Trés 4 1/2 % 1933, 1.120,50, 1.120 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.068, 1.067 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.060, 1.058 ; Caiss. Aut. Tab., 1.017, 1.016.

Crédits Nationaux. — Cr. 1918, 626, 629 ; 1920, 560, 559 ; 1934, inc., 1.070 ; 1935, inc., 1.061.

Foncières et Communales. — Fonc. 1863, 347, 345 ; Fonc. 1885, 402, 406 ; Com. 1891, 356, 363 ; Com. 1892, 451, 443 ; Fonc. 1895, 438, 445 ; Com. 1899, 403, 403 ; Fonc. 1903, 429, 427 ; Com. 1906, 402, 404 ; Fonc. 1909, 202, 204 ; Com. 1912, 200, 200 ; Fonc 1913 3 1/2 %, 421, 428 ; Fonc. 1913 4 %, 510, 509 ; Com. 1920 4 %, 996, 1.001 ; Fonc. 1920 4 1/2 %, 992, 993 ; Com. 1931, 1.003, 1.000 ; Com. 1931-32, 1.017, 1.012 ; Com. 1932, 1.015, 1.013 ; Emp. 1933, 1.050, 1.050.

Actions françaises. — Equa de Fce, inc., 24.800 ; Compt. Esc., 2.600, 2.810 ; Crédit Fonc., 8.550, 8.575 ; Crédit du Nord, 677, 677 ; Std Cie (non lib.), 2.325, 2.328 ; Nord, 2.100, 2.125 ; Tram Lille-Rx-Tg. inc., 404 ; El. et Gaz du Nord, 790, 780 ; Electr. du Nord, 780, 765 ; Energie Ind., 3.620, 3.545 ; Nord Lum., inc., 2.120 ; Thom. Houston, 733, 740 ; Le Blan, 1.790, 1.600 ; Pérenchies, 2.635, 2.650 ; St. Frères, inc., 1.630 ; Gaz N.-E., 1.360, inc. ; Aciéries de Longwy, 1.000, 1.000 ; Aciéries du Nord, 690, 696 ; Arbel, inc., 2.260 ; Chent. de France, 1.855, inc. ; Constr. Nord-France, 1.235, inc. ; Fives-Lille, 1.615, inc. ; Forges N.-E., 1.330, 1.326 ; Jeumont (act.), 720, 720 ; Denain-Anzin, 3.150, 3.175 ; Louvroil Montbard, 1.174, 1.170 ; Métaux, 4.720, 4.750 ; Peugeot, 1.700, 1.710 ; Senelle Maubeuge, 1.820, 1.835 ; Aniche, 5.750, inc. ; Anzin, inc., 1.925 ; Blanzy, inc., 5.565 ; Cervin, 2.820, 2.850 ; Courrières, 1.030, 1.020 ; Escarpelle, 5.800, 5.850 ; Lens, 1.385, 1.375 ; Marles, 1.920, 1.925 ; Vicoigne, 1.975, inc. ; Nickel, 3.050, 5.075 ; Ouenza, 8.100, 8.100 ; Lille Bonn. (prior.), 1.020, 660 ; Air Liquide, 3.175, 6.200 ; Kuhlmann, 2.330, 2.650 ; Pollet et Chausson, inc., 5.100 ; Caout. Indochine, 2.475, 2.450 ; Cultures Trop., 480, 465 ; Terres Rouges, inc., 1.450.

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 423, 450 ; 1875, 815, 820 ; 1876, inc., 520 d. ; 1892, 610, 610 ; 1894-96, 299,50, 306 ; 1896, 379, 378 ; 1899, 345, 345 ; 1904, 366, 361 ; 1910 3 5/4 %, 628, 332 ; 1910 3 %, 289, 292 ; 1912, 293, 297 ; 1928, 1.015, 1.018 ; 1929, 1.006, 1.012 ; 1930, 997, 996 ; 1930 loin, 961, 965 ; 1921, 984, 981 ; 4 % fortif., 971, 979 ; 1932, 1.015, 1.018 ; 1934 5 1/2 %, 996, inc. 1938, 988, 991 ; 1937, inc., 987 ; 1938, 1.007, inc.

Valeurs françaises (obligations). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.028, 2.028 ; 4 % 1921, 968, 987 ; 5 % 1935, 1.062, 1.037 ; 5 1/2 % 1936, 1.016, 1.024 ; 6 % 1938, 1.044, 1.040.

BOURSE DE LILLE

du 4 Novembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué la veille.

Charbonnages : Aibi, 3890, 3620 ; Aibi (part), 5450, 5455 ; Aniche, 5475, 5780 ; Anzin, 1943, 1951 ; Béthune, 31950, 32000 ; Béthune 1/10, 3285, 3270 ; Bianzy, 5485, inc. ; Brusy (coup. de 10), 811, 625 d. ; Brusy (coup. de 25), 606, 835 d. ; Carvin, 2701, 2825 d. ; Clarence, 495, inc. ; Commentry, Jca, 5506, 5506 d. ex. ; Commentry (cap.), 3730, 3900 d. ex. ; Courrières, 1015, 1020 ; Crespin, 230, 210 o. ; Dourges, 3100, 6180 d. ; Escarpelle, 5723, 5800 d. ; Lens A 1371 1371 d. ; Lens B 800, inc. ; Liévin, 915, 913 ; Liévin (coup. de 30), 28.000, 27.800 ; Marles, 1915, 1920 ; Ostricourt, 4305, 4240 d. ; Thivencelles, 700, 710 ; Vicoigne, 1975, 1980.

Banques : C.D.N. 666, 675 ; Union Mines, 679, 680.

Eaux - Transports : E.L.R.T., 425, 425 ; Lyon, des Eaux (cap), 3010, 5020 ; Lyon, des Eaux, Jce, 2750, 2800 ; Pierchon, 600, 600.

Electricité : Artésienne 745, 735 ; Béthunoise, 605, 610 d. ; Boulonnaise, 960, 980 d. ; Contin. du Gaz, 3005, inc. ; Elect. Gaz Nord, 615, 615 d. ; Electr. Nord, 760, 746 ; Electr. N.-O., 1240, inc. ; Energ Nord-France, 550, 560 d. ; Gaz d'Hersin, 775, inc. ; La Roubaisienne 6250, inc. ; Sect. Silly, 931, 835 d. ; Un. Houillère, 500, 501.

Métallurgie : Blanc-Misseron, ord., 185, inc. ; Blanc-Misseron (prior), 1105, 1105 ; Aciaries de Longwy, 695, 990 o. ; Acier. de Micheville, 1820, 1880 ; Aciar du Nord, 700, 702 ; Acier. Sambra et Meuse, inc., inc. ; Arbel, 2250, 2260 ; Chaot France, 1680, inc. ; Atel. Nord France, 1215, 1215 ; Atel. Nord-France (part), 520, inc. ; Autos chem. 105, inc ; Blanche 1266, 1250 ; Call. 1155, 1160 d. ; Delattre, 916, inc. ; Denain-Anzin, 3300, 3200 d. ; Electri-Métal., 400, 401 ; Fivsl-Lille, 1725, 1615 ; Marine, 1280, 1285 ; Nord-Est, 1810, 1335 d. ; Peo Belge, 8500, 8660 d. ; Jeumont, 710, 725 d. ; Louvroil, 1110, 1175 d. ; St-Sauveur, 1070, inc. ; Saulnes, 3040, 2100 d. ; Senelle, 1775, 1800 ; Tubes de Val, 1050, inc.

Entreprises et Matér. Constr. — Carr. Dumont Vireux, 86, 50 d. — Carr. Dumont Vireux, part. inc., inc. ; Chaux et Cim. Latarge, 13800, inc. ; Chaux at Cim Laterge (action B 3000) 4.100, inc ; Ciments du Boni., 1450, 1450 o. ; Ciments Portland, 21900, 21650 ; Ciments Portland (part), 34300, 34200 ; Cim. et Chaux Hydr., 1285, inc. ; Ciments Franc. et Portl. Boul. d900, d900 ; Cim. Franc. et Portl. Boul. (jce), 6000, 6200 ; Cim. de Dannes, inc., inc. ; Cim. de Pont-à-Vendin, inc., inc. ; Desvroise, 6750, 6800 d. ; Indust. Ciments, inc., inc. ; Indust. Ciments (part), inc., inc. ; La Loiane, 980, 995 d. ; Pollet et Chausson, 3.500, 3670 d. ; Fol. et Chem. part, 34.500, inc. ; Super Cim. Boulonnais, 80, 90 d.

Produits chimiques, Nutriens, Verreries. — Air liquide, 6175, 6175 ; Air liquide, part, 16000, 16050 ; Eng. d'Auby, 500, 610 ; Eogr. de Roubaix, 1905, 1950 d. ; Glaces Nord-France, 5050, 6150 d. ; Hulica, goudrons et dérivés, 5115, 6200 ; Kuhlmann, 2300, 2300 ; Orbydrique française, 305, inc. ; Pechiney, 5400, 5400 ; Prod. Organo Chim., 1125, inc. ; Rhone-Poulenc, 3800, 6755 ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 7500 inc. ; Usine de Livercourt, 840, inc. ; Verr. et Glac. d'Aniche, 6150, inp.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M Charles JUTELET, avoué à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Un Jugement par défaut a été rendu le 14 mai 1942 par le Tribunal Civil de Saint-Pol-sur-Ternoise, à la requête des Consorts PRIN, ayant Me JUTELET pour avoué constitué, pour procéder à la vente sur licitation d'un immeuble sis à Pernes-en-Artois, rue du Calvaire ou d'Aumerval paraissant cadastrés section B, numéros 163 et 164, lieu dit « Le Bourg » à l'encontre de : 1° Madame Victorine PRIN, veuve de Monsieur Henri DELCROIX, sans profession, demeurant à Faches-Thumesnil, n° 5, rue d'Naubourdin ; 2° Madame Aline-Germaine PRIN, sans profession, demeurant à Lille, rue Jemmapes, n° 58. Et autres : Mesdames Victorine et Aline PRIN sont informées que ce jugement ne pourra plus être traqué d'appel-tion passé le délai d'un mois à dater de ce jour. La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Saint-Pol, en date du 4 novembre 1942, enregistrée.
17.026

Etude de Me Jean OELNAVE, Avoué à Béthune, rue Gambetta, N° 12

DIVORCE Un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de première instance de Béthune, le trois juin 1942, enregistré et signifié.

Entre : Monsieur Ernest MILON, concierge, demeurant à Lens, rue Bayard.

Demandeur ayant Me Jean DELHAYE pour Avoué.

Et : Madame Lucie-Julie RANDOUR, demeurant à Avion,

Défenderesse ayant Me FONTAINE pour Avoué.

Il résulte que le divorce a été prononcé entre les époux MILON-RANDOUR, à ses torts et au profit du mari, avec toutes les conséquences légales.

Béthune, le trois novembre 1942.
17018 Pour extrait : DELHAVE.

Etudes de Me Jean FROUVOST, Docteur en Droit, Notaire à Steurbais (P.-de-C.), et de Me André ONATTELEYN, Avoué à Lille, 27, boulevard Vauban.

Vente par suite de licitation entre majeurs et mineurs (Ganserts CHARLEY-MEURIN)

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par la Chambre des Vacations du Tribunal Civil de Lille, en chambre du conseil, le vingt-trois septembre 1942, enregistré, et aux requête, poursuites et diligences de :

1° M. Paul-Lucien-Jean-Baptiste DESBUISSON, cultivateur, demeurant à Bois-Grenier, veuf en premières noces non remarié de Madame Madeleine-Marie-Palmyre CHARLET.

Agissant tant en son nom et pour son compte personnel eu besoin qu'en qualité de père et tuteur naturel et légal au nom et pour le compte de :

a) Edouard-Jean-Baptiste-Gustave DESBUISSON, encore mineur, comme étant né à Bois-Grenier le 1er décembre 1929 ;

b) Marie-Cecile-Thérèse-Fernande DESBUISSON encore mineure, comme étant née au même lieu, le 8 septembre 1931 ;

c) Paul-Louis-Narcisse DESBUISSON, encore mineur, comme étant né au même lieu, le 4 décembre 1932 ;

d) Albert-Désiré-Joseph DESBUISSON, encore mineur, comme étant né au même lieu, le 19 mai 1934 ;

e) Léon-Jean-Henri DESBUISSON, encore mineur, comme étant né au même lieu, le 18 juillet 1937.

Ses cinq enfants encore mineurs, issus de son mariage avec sa défunte épouse.

2° Monsieur Gustave-Désiré-Joseph CHARLET, sans profession, demeurant à Bois-Grenier, veuf de Madame Marie-Camille MEURIN ;

3° Madame Denise-Marie-Louis CHARLET, épouse de Monsieur Louis-Joseph FOURNIER, menuisier, avec lequel elle est domiciliée de droit et demeure à Bois-Grenier ;

4° Et ledit M. FOURNIER, agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse et la validité de la procédure à son égard ;

4° Madame Fernande-Marie-Joseph CHARLET, épouse de Monsieur Désiré PRYEN, commerçant, avec lequel elle est domiciliée de droit et demeure à Bois-Grenier ;

Et ledit M. PRYEN, agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse et la validité de la procédure à son égard ;

Ayant Me André CHATTELEYN pour Avoué.

Il sera procédé par le Ministère de Me PROUVOST, Notaire à Fleurbaix (P.-de-C.), en son Etude, les jour et heure qui seront ultérieurement fixés et annoncés, à la vente d'

UNE PARCELLE DE TERRE DE LABOUR

de 66 ares 2 centiares, sise à Bois-Grenier, lieu-dit « Mauvaise Ruelle », aux enchères publiques, sur la mise à prix de 80.000 francs.

Cette publication est faite conformément à l'article 6 du décret-loi du 28 Novembre 1938, en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Lille du 24 octobre 1942, enregistrée, pour faire courir le délai d'un mois à partir de la présente insertion pendant lequel tout intéressé non-prétendant à l'une des catégories de personnes visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1938, réalisé aux actions en justice contre les mobilisés, pourra former opposition motivée à la vente par lettre recommandée adressée à Monsieur le Greffier en Chef du tribunal.
17024 (Signé) : A. ONATTELEYN.

Etudes de Me GISSAUX, Notaire à Armentières, 3 et 7, rue des Rotours, et de Me Jacques OODRON, Avoué à Lille, rue de Puébla, N° 8.

Département du Nord - Arrondissement de Lille

LICITATION DELANNOY-PAONE

COMMUNE D'HOUPLINES

ARTICLE PREMIER

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

située à Houplines, rue des Pâtures, N° 15, ensemble les fonds et terrain en dépendant, d'une superficie de 140 mètres carrés 35 décimètres carrés.

ARTICLE DEUXIEME

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

située à Houplines, rue de l'Egalité, Cité Delannoy, N° 7, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 699 mètres carrés 10 décimètres carrés.

ARTICLE TROISIEME

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

située à Houplines, rue Diderot, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 127 mètres carrés 66 décimètres carrés.

A VENDRE par suite de licitation. L'Adjudication aura lieu le LUNDI 7 DECEMBRE 1942, à 14 h. 30, en l'Etude et par le Ministère de Me GISSAUX, Notaire à Armentières.

DESIGNATION : Département du Nord - Arrondissement de Lille — **VILLE D'HOUPLINES.**

Article premier. — **Une MAISON D'HABITATION** située à Houplines, rue des Pâtures, N° 15, ensemble les fonds et terrain en dépendant, d'une superficie d'après titres de 140 mètres carrés 35 décimètres carrés, repris au cadastre sous le N° 600 de la section A pour 145 mètres carrés.

Article deuxième. — **Une MAISON D'HABITATION** située à Houplines, rue de l'Egalité, cité Delannoy, N° 7, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 699 mètres carrés 10 décimètres carrés, repris au cadastre sous partie du N° 369 de la section C.

Article troisième. — **Une MAISON D'HABITATION** située à Houplines, rue Diderot, avec les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 127 mètres carrés 66 décimètres carrés, repris à l'ancien cadastre sous partie des numéros 378 et entrée de la section C.

OCCUPATION

Article premier. — La maison rue des Pâtures, 15, était occupée par M. Delannoy, de cujus. Elle est donc libre d'occupation.

Article deuxième. — La maison rue de l'Egalité, cité Delennoy, N° 7, est louée verbalement au loyer mensuel de 45 francs.

Article troisième. — La maison rue Diderot est louée verbalement à Monsieur Georges Noel, au loyer mensuel de 57 francs, payable par mois échu.

MISES A PRIX :

Article premier	20.000 francs
Article deuxième	13.000 francs
Article troisième	12.000 francs

La vente se poursuit en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Lille, le 23 juin 1942, enregistré, à la requête de :

1° Monsieur Henri-Gustave DELANNOY, maçon, demeurant à Houplines, 11, rue des Pâtures, épouse Madame Angèle-Marie RENARD ;

2° Monsieur Marcel-Robert-Joseph DELANNOY, peintre, demeurant à Houplines, rue des Pâtures, N° 17, époux de Madame Alice-Jeanne DELPLAY ;

3° Madame Marcelle-Marie-Augusta DELANNOY, épouse de Monsieur Arthur-Eugène DELESALLE, tailleur d'habits, demeurant à Armentières, rue d'Ypres, 118, et ce dernier agissant tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

4° Monsieur Gustave-Henri-Marcel DELANNOY, tailleur d'habits, demeurant à Armentières, rue du Fort Malakoff, époux de Madame Simonne KNOCKAERT ;

5° Madame Marie-Clarisse PENIN, commerçante, demeurant à Armentières, 27, rue d'Ypres, veuve de Monsieur Gustave-Emile DELANNOY, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de :

a) Monsieur Robert-Eugène-Alexandre DELANNOY, né à Houplines, le 25 janvier 1922 ;

b) Monsieur Roger-Marcel-Gustave DELANNOY, né à Houplines, le 18 juin 1924, ses enfants mineurs issus de son union avec Monsieur Gustave-Emile DELANNOY.

Ayant pour Avoué Me GODRON, suppléé par M QUAREZ.

La vente aura lieu en présence de Monsieur Augustin LEGRU, principal clerc de notaire, à Armentières, subrogé tuteur « ad hoc » des mineurs Robert et Roger DELANNOY, remplissant les fonctions de subrogé tuteur par suite de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et Monsieur Gustave DELANNOY-KNOCKAERT susnommé, ou ledit subrogé tuteur « ad hoc » dûment sommé.

AVIS IMPORTANT. — **Conformément aux dispositions de la loi du 16 Novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord, pourront se rendre adjudicataires.** Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins quinze jours d'avance.

S'adresser pour tous renseignements : 1° A Me GISSAUX, Notaire à Armentières, chargé de la vente et de la liquidation, dépositaire du cahier des charges ; **2° A Me OODRON**, Avoué à Lille, rue de Puébla, N° 9, poursuivant la vente, suppléé par M. QUAREZ.

Ainsi fait et rédigé par le soussigné suppléant de Me GODRON, à Lille, le 24 octobre 1942 — (Signé) : QUAREZ.
17014

Etude de Me OODRON, Docteur en Droit, Avoué à Lille, suppléé par M. QUAREZ. — Assistance judiciaire (Décision du 22 janvier 1942). — Divorce. Jugement par défaut du 6 mai 1942, prononçant le divorce entre M. TREELS Marcel, demeurant à Lille, rue Jules-Guesde, N° 142. Demandeur ayant pour Avoué Me OODRON, suppléé par M. QUAREZ. Et Mme Suzanne-Rosalie-Sylvanie DANVA, résidant à Lille, 4, rue de la Justice, défenderesse. Et ce au profit du Monsieur TREELS. — Pour extrait (Signé) : QUAREZ.
17023

Etudes de Me Fernand CARBONNIER, Notaire à Lamme-lez-Lille, 811 bis, avenue de Dunkerque, et de Me André ONATTELEYN, Avoué à Lille, 27, boulevard Vauban.

VENTE par suite de licitation entre majeurs et mineurs (Ganserts SARAZIN)

Canton d'Nsubourdin

VILLE DE LOMME-LEZ-LILLE

Rue Albert-Thomas, N° 19

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

L'adjudication aura lieu par le Ministère de Me Fernand CARBONNIER, Notaire à Lamme-lez-Lille, 811 bis, avenue de Dunkerque, en son Etude, le Lundi 14 Décembre 1942, à 15 heures.

DESIGNATION. — Département du Nord, arrondissement de Lille, canton d'Haubourdin, ville de Lomme-les-Lille, rue Albert-Thomas, N° 19 : **une maison à usage d'habitation,** comprenant :

Au rez-de-chaussée : cuisine, salon sur rue, salle à manger au milieu, cuisine.

Derrière : W.-C., cour, jardin, cave cimentée :

Au premier étage : deux chambres ;

Grenier sur le tout.

Et les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 137 mètres carrés 50 décimètres carrés, et 22 mètres carrés 50 décimètres carrés de sol de rue, repris au cadastre sous le numéro 61 p de la section B.

Tenant par devant à la rue, d'un côté à Madame veuve Lenoir, dans le fonds à Monsieur Castelain et d'autre côté à Madame Descamps-Carlier ou ayants-droit.

OCCUPATION. — Cette maison est louée verbalement à Monsieur Georges Dehoorne, moyennant un loyer mensuel de 175 francs, net de charges, payable d'avance.

ASSURANCE INCENDIE. — Cette maison est assurée contre l'incendie à la Compagnie «L'Union», dont le siège est à Paris, 9, place Vendôme, suivant police numéro 96.563 à la Nouvelle 1934, et avenant numéro 2.509 du 17 Juin 1936.

MISE A PRIX. — Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Me CARBONNIER, Notaire à Lomme-les-Lille, et déposé en son Etude où l'on peut en prendre connaissance. Les enchères seront reçues sur la mise à prix de **25.000 francs ici vingt-cinq mille).**

Seules les personnes qui auront préalablement sollicité et obtenu de Monsieur le Préfet du département du Nord, l'**autorisation prescrite par la loi du 16 Novembre 1940**, sur les opérations immobilières, seront autorisées à porter des enchères et pourront être déclarées adjudicataires. Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins quinze jours avant la vente.

Cette vente a lieu en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par la première chambre du Tribunal Civil de Lille, en chambre du conseil, le 23 juin 1942, enregistré.

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° Madame Marguerite-Marie-Eugénie VINCK, veuve de Monsieur Louis-Emile SARAZIN, demeurant à Lille, rue de l'Arc, N° 1.

Agissant tant en son nom et pour son compte personnel qu'en qualité de tutrice naturelle et légale, en nom et pour le compte de Mademoiselle Marie-Claude SARAZIN, encore mineure comme étant née à Lille, le 21 juillet 1938, de son mariage avec son défunt mari ;

2° Madame Yvette-Marie-Louise SARAZIN, épouse de Monsieur Simon PARESYS, avec lequel elle est domiciliée de droit et demeure à Petite-Forêt (par Raismes), 5, rue du Sud ;

Et ledit M. PARESYS agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin qua pour assister et autoriser son épouse et la validité de la procédure à son égard ;

3° Madame Renée-Madeleine SARAZIN, encore mineure comme étant née à Clamart (Seine), le 15 juillet 1922, mais émancipée par son mariage avec Monsieur Victor VIGNAULT, avec lequel elle est domiciliée de droit et demeure à Lille, rue du Sabot ;

Et ledit Monsieur VIGNAULT agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse et la validité de la procédure à son égard ;

4° Madame Julienne GALLOIS, veuve de M. Jules SARAZIN, demeurant à Lomme-lez-Lille, rue Jean-Jaurès, N° 146 ;

Agissant en qualité de curatrice de Madame VIGNAULT-SARAZIN sus-nommée, encore mineure, ainsi que son mari ;

Fonction qui lui a été conférée et qu'elle a acceptée par délibération du conseil de famille du 15 mai 1942, enregistrée ;

Avant Me André CHATTELEYN pour Avoué, en présence ou lui dûment appelé de Monsieur André SARAZIN, expert comptable, demeurant à Lambersart, évanue du Dunkerque, N° 420 ;

Pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Marie-Claude SARAZIN sus-nommée ;

Fonction qui lui a été conférée et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du quatrième arrondissement judiciaire de la ville de Lille, le 24 novembre 1939 enregistré.

Cette insertion vaut à la fois somme insertion légale, conformément à l'article 964 du Code de procédure civile et comme insertion faite antérieurement à l'article 4 du décret du 24 novembre 1938, tendant à la reprise du cours de certains délais suspendus au profit des mobilisés par le décret du 1er septembre 1939, pour faire courir le délai d'un mois fixé par l'article 9 dudit décret du 24 novembre 1938, pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories des personnes visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1938, et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée adressée à Monsieur le Greffier en chef du Tribunal Civil de Lille.

Lille, le 2 Novembre 1942. (Signé) : A. CHATTELEYN.

Enregistré à Lille (A.J.), le 3 Novembre. Reçu : 20 francs. Le Receveur (signé) : RATEL.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me CARBONNIER, Notaire à Lomme-lez-Lille, 811 bis avenue de Dunkerque, rédacteur du cahier des charges, poursuivant la vente ; 2° A Me André CHATTELEYN, Avoué à Lille, 27, boulevard Vauban, chargé des formalités judiciaires.
17013

COMMUNE DE PÉRENCHIES

VENTE par **AUTORITS ADMINISTRATIVE** (Sur Saisie-Exécution). Sur la place publique du Marché de PERENCHIES, le sept novembre 1942, à midi. A la requête de M. TROUILLEZ, percepteur des contributions directes de Lille-Saint-Maurice, suivant procès-verbal dressé le 29 novembre 1941. — Cette vente consiste en un

PIANO DROIT « BORD »

qui sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur. — **AU COMPTANT.** — (Signé) : Georges CREUZILLE, agent principal des poursuites.
17.029

Etude de Me CHIROUSSOT, Notaire à Maubeuge. — **CESSION DE FONDS DE COMMERCE.** — **2me insertion.** — Suivant acte reçu de Me Chirroussot, notaire à Maubeuge, le 30 octobre 1942, enregistré à Maubeuge A, le 15 octobre 1942, F° 96, case 451, Volume 341 B, Madame Laure DESSE, marchande épicière, demeurant à Maubeuge, route d'Assevent, numéro 107, veuve de Monsieur Adolphe HELIN, a vendu à Monsieur Jacques BACHELET, employé de commerce, demeurant à Maubeuge, route d'Assevent, numéro 107, le fonds de commerce d'**Epicerie** exploité à **Maubeuge**, route d'Assevent, numéro 107, comprenant le clientèle et l'achalandage, le matériel et les marchandises. Entrée en jouissance le 10 octobre 1942. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les quinze jours de la présente insertion et seront reçues à Maubeuge, en l'Etude de Me CHIROUSSOT, notaire, où domicile a été élu.

Insertion parue le 28 Octobre 1942 dans le Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce. — Pour deuxième insertion (signé) : CHIROUSSOT.
17.028

VENTES

DOMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE
2, rue Sainte-Anne (Tél. : 504.03)

Vente en vertu d'une ordonnance

BEAUX TABLEAUX des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles
TAPISSERIE Aubusson - Verdure XVIIe siècle

LUNDI 9 NOVEMBRE - 13 h. 30
Exposition dimanche et lundi, de 10 heures à midi. — **O. SINGER.**
12200

Etude de Me Marcel SUTILS, Commissaire-Priseur à Roubaix - Téléphone 310.69. — **HOTEL DES VENTES DE ROUBAIX**, 8 bis, rue du Collège.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

TRÈS BEAUX ET IMPORTANTS BIJOUX

dépendant de la succession de Madame Veuve Albert BROUSSAIS, le Lundi 9 Novembre 1942, à 14 heures. Par le ministère de Me Marcel SUTILS, Commissaire-Priseur assisté de Monsieur Roger BOUTEMY, expert près le Tribunal de Commerce de la Seine, 9, rue Saint-Florentin, à PARIS. — **Poire de boutons d'oreilles, 2 brillants : 17,45 carats ; Bracelet brillant 2 centres : 12,38 carats ; Très fort bracelet brillants rivière et brillants baguettes, trois centres, double rang de perles fines : 229 perles, 434,40 grains. — Après en sus : 17 %. — EXPOSITION PUBLIQUE : les samedi 14, de 14 à 18 heures ; dimanche 15 et lundi 16, de 10 heures à midi.** Le catalogue illustré sera envoyé sur demande adressée au Commissaire-Priseur.
17.030

VENTES - ACHATS - LOCATIONS

Pour VENDRE ou ACHETER un **FONDS DE COMMERCE**, un **TERRAIN**, une **BROASIETS**
LA GARANTIE 6 bis, Parvis